

N° 10 / 2026

L'actualité décryptée pour vous

À la une · Fiscal · Social · Juridique · Infos métiers · Chiffres & délais

Édition du 31 mai 2026

RUBRIQUE

À la une



La loi de simplification de la vie économique est adoptée : ce qui change concrètement pour vous

Adoptée définitivement le 15 avril 2026 et promulguée le 26 mai 2026, la loi de simplification de la vie économique contient plusieurs mesures très concrètes pour les indépendants et les petites entreprises ([Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 : JO du 27](#)).

Vos frais bancaires mieux encadrés

La clôture d'un compte professionnel est désormais gratuite. Votre banque a également l'obligation de vous envoyer chaque année, sans frais, un relevé récapitulatif de vos frais. L'harmonisation des grilles tarifaires entre les banques est prévue pour le 1er janvier 2027. Et comme pour les particuliers, la portabilité de votre compte bancaire professionnel entre les banques sera possible sans frais.

Vos contrats d'assurance plus faciles à résilier

Les TPE et PME peuvent désormais résilier leurs contrats d'assurance dommages à tout moment après 1 an d'engagement, comme c'est déjà le cas pour les particuliers.

Vos locaux professionnels

À votre demande, la mensualisation du paiement des loyers de baux commerciaux et artisanaux devient un droit, à la place du paiement trimestriel. Les dépôts de garantie sont plafonnés à 3 mois de loyer. Et pour certains travaux dans vos locaux, une simple déclaration remplace désormais les procédures d'autorisation plus lourdes.

L'accès aux marchés publics facilité

Les seuils en dessous desquels un acheteur public est dispensé de publicité et de mise en concurrence préalables ont été relevés pour les marchés de travaux. Par ailleurs, d'ici 2030, tous les marchés publics de l'État, des hôpitaux et des organismes de sécurité sociale seront regroupés sur une seule plateforme en ligne ("Place"), ce qui évitera de s'inscrire sur de multiples portails.

[En savoir plus](#)

RUBRIQUE

Fiscal



Vos revenus baissent cette année ? Pensez à alléger vos acomptes d'impôt dès maintenant

En tant que travailleur indépendant, vous payez tout au long de l'année des acomptes d'impôt sur le revenu, calculés sur la base de vos derniers revenus déclarés. Si votre résultat 2026 est en baisse, vous risquez de trop payer par rapport à ce que vous devrez réellement.

La bonne nouvelle, c'est que vous pouvez demander une réduction de ces acomptes à tout moment, sans attendre la régularisation annuelle. Il suffit pour cela de vous connecter à votre espace Finances Publiques (ex espace Particulier) sur impots.gouv.fr, rubrique "Gérer mon prélèvement à la source". Indiquez ensuite une estimation de vos revenus pour l'année en cours. L'administration recalcule alors vos prochains acomptes en conséquence.

Attention : La modulation à la baisse n'est possible que si la différence représente au moins 10 % par rapport aux acomptes en cours. Et si vous sous-estimez délibérément vos revenus, une majoration de 10 % peut s'appliquer sur la différence. Restez donc raisonnable dans vos estimations.

[En savoir plus](#)

Hausse des carburants : le Gouvernement renforce et élargit ses mesures de soutien

Face aux conséquences économiques de la crise au Moyen-Orient sur les prix des carburants, le Premier ministre a annoncé le 21 mai 2026 une série de mesures nouvelles ou renforcées pour les prochains mois.

Les dispositifs déjà en place pour le transport, le BTP, la pêche et l'agriculture sont reconduits jusqu'à fin août. L'aide sur le GNR (gazole non routier) est étendue aux entreprises de moins de 50 salariés, contre 20 auparavant. Le transport fluvial et les **aides à domicile** bénéficient désormais également de mesures de soutien.

Pour les salariés qui se rendent au travail en voiture, la prime carburant est simplifiée et portée de 300 à 600 €, avec suppression des conditions de versement pour les employeurs.

L' **aide "grands rouleurs"** est prolongée de 3 mois et passe de 50 à 100 €.

Les **taxis** bénéficieront à partir du 1er octobre d'un bonus écologique allant jusqu'à 5 500 € pour l'achat d'un véhicule électrique (dans la limite de 65 000 €), et du remboursement anticipé de la TICPE dès juin. Quant aux plateformes de VTC, elles sont invitées à mieux répercuter la hausse des carburants dans les tarifs versés à leurs chauffeurs.

[Lire la suite →](#)

Faites votre demande de versement de l'aide carburant pour les travailleurs "grands rouleurs"

Comme nous vous l'avions précédemment annoncé, pour compenser la hausse des carburants, l'Etat a mis en place une aide à destination des travailleurs qui utilisent leur véhicule (thermique ou hybride) à des fins professionnelles et réalisent au moins 15 km par trajet domicile-travail ou 8 000 km par an.

La DGFIP vient de mettre en ligne une [foire aux questions](#) et a ouvert son portail pour que vous puissiez faire votre demande en ligne.

Comme indiqué dans l'info précédente, le montant a été porté de 50 € à 100 €.

ZFRR : les praticiens exerçant au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle peuvent bénéficier de l'exonération fiscale

Les entreprises créées ou reprises dans une zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) peuvent bénéficier d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant 5 ans, puis partielle sur les 3 années suivantes ([CGI, art. 44 quinquies et s.](#)).

Jusqu'ici, une question pratique se posait pour les professionnels libéraux qui rejoignent une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) implantée en ZFRR : pouvaient-ils bénéficier de l'exonération, ou leur activité préexistante hors zone faisait-elle obstacle à leur éligibilité ?

Dans une réponse ministérielle du 14 mai 2026, le Gouvernement confirme qu'un praticien libéral qui rejoint une MSP en ZFRR peut bénéficier de l'exonération d'impôt sur les bénéfices. La condition d'indépendance qui pouvait bloquer les extensions d'activité a disparu. L'éligibilité s'apprécie praticien par praticien, chacun doit remplir les conditions à titre personnel.

Une limite est posée cependant : un praticien déjà implanté en ZFRR avant de rejoindre la MSP ne peut pas prétendre à une nouvelle période d'exonération. S'il bénéficiait déjà du dispositif avant le regroupement, son exonération se poursuit pour les années restant à courir (Rép. min. n° 07618, JO Sénat 14 mai 2026, p. 2376).

Bon à savoir : En cas de doute sur votre situation, il est conseillé de déposer un rescrit fiscal auprès de votre service des impôts des entreprises avant de vous engager.

[Lire la suite →](#)

Vous êtes installé dans une zone urbaine en difficulté ? Les plafonds d'exonération de CFE sont mis à jour pour 2026

Si votre local professionnel se trouve dans une zone franche urbaine-territoire entrepreneur (ZFU-TE) ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), vous pouvez bénéficier d'une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette exonération s'applique dans la limite de plafonds de base imposable, qui sont révisés chaque année en fonction de l'inflation mesurée par l'Insee ([CGI, art. 1467 A](#)).

Pour 2026, l'administration fiscale a fixé ces plafonds comme suit :

- **91 826 €** de base nette imposable pour les créations ou extensions d'établissements et les changements d'exploitant en **ZFU-TE** (contre 90 737 € en 2025) ;
- **91 826 €** de base nette imposable pour les activités commerciales exercées par les TPE en **QPV** (contre 90 737 € en 2025) ;
- **33 637 €** pour les créations ou extensions d'établissements en **QPV** . Ce plafond est désormais figé et ne sera plus revalorisé comme prévu par la loi de finances pour 2026 (BOI-IF-CFE-10-30-50, 22 avril 2026, § 50 à 70).

A noter : Les ZFU-TE ont été supprimées au 1er janvier 2026. Si vous étiez installé dans une ZFU-TE avant cette date, vous continuez malgré tout à bénéficier des exonérations en cours jusqu'à leur terme normal. En revanche, aucune nouvelle installation ne peut ouvrir

droit au dispositif depuis le 1er janvier 2026. En cas de doute sur votre éligibilité, rapprochez-vous de votre service des impôts des entreprises (SIE).

Pour en savoir plus sur les exonérations applicables dans les QPV, [cliquez ici](#) .

[Lire la suite →](#)

Facturation électronique : votre entreprise est-elle prête pour le 1er septembre 2026 ?

Le 1er septembre 2026, la facturation électronique deviendra une obligation pour toutes les entreprises (commerce, artisanat, profession libérale, profession agricole), SCP, loueurs en meublé, micro-entreprises, associations). Tous devront être en capacité de recevoir les factures sous format électronique.

Pas de panique : votre Organisme de gestion est là pour vous accompagner afin que vous soyez prêt pour le 1er septembre 2026 : c'est un intermédiaire de confiance pour l'administration fiscale et il vous apportera toutes les informations indispensables sur :

- vos nouvelles obligations
- les changements concrets pour votre entreprise
- les solutions pour vous préparer dès maintenant

Pour en savoir plus, contactez l'Unasa par e-mail (unasa@wanadoo.fr) ou par téléphone (01 43 42 38 09).

[Lire la suite →](#)

RUBRIQUE

Social



Un nouveau congé de naissance indemnisé pour les indépendants dès le 1er juillet 2026

Bonne nouvelle pour les parents qui travaillent à leur compte. À partir du 1er juillet 2026, un nouveau congé supplémentaire de naissance est ouvert à tous les parents, y compris les travailleurs indépendants, professions libérales, praticiens et auxiliaires médicaux.

Ce congé s'ajoute aux droits existants (congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant) et ne les remplace pas. Chaque parent peut prendre 1 ou 2 mois supplémentaires, en une seule fois ou en deux périodes, simultanément avec l'autre parent ou en alternance. Il doit cependant être pris après avoir épuisé ses autres droits à congé.

Pendant ce congé, l'activité doit être totalement suspendue. En contrepartie, la Sécurité sociale verse une indemnité journalière forfaitaire dégressive : 70 % le premier mois, 60 % le second.

Ce droit concerne tous les enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2026. Si votre enfant est né entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, vous pourrez en bénéficier dès le 1er juillet et jusqu'au 31 mars 2027.

La demande se fait via un téléservice disponible sur demarches-simplifiees.gouv.fr à partir du 1er juillet 2026.

[En savoir plus](#)

Versement mobilité : nouveaux taux au 1er juillet 2026

La contribution de versement mobilité (VM) est due par tous les employeurs privés ou publics qui emploient 11 salariés et plus, dans une zone où est mis en place le versement mobilité. Elle sert à financer les services de transport.

À compter du 1er juillet 2026, les taux de VM évoluent sur le territoire de Guingamp - Paimpol Agglomération et de la communauté de Communes Rives de Moselle.

Pour connaître les taux applicables au 1er juillet 2026, consultez la lettre circulaire du 29 mai 2026.

[Lire la suite →](#)

Mise à la retraite d'un salarié : mode d'emploi

Lorsque le salarié atteint un âge déterminé, en principe fixé à 67 ans, l'employeur peut prendre l'initiative de rompre son contrat de travail dans le cadre d'une mise à la retraite, sans que cette rupture ne soit constitutive d'un licenciement.

Le Ministère du Travail et de l'Emploi vient de mettre à jour sa fiche pratique sur le sujet. Elle détaille la procédure à suivre, les conditions à respecter et les indemnités dues au salarié. À consulter avant de vous lancer.

[Lire la suite →](#)



Comment vérifier qu'un futur partenaire est en règle ?

Avant de signer un contrat, de confier une mission ou de payer une facture, il est toujours utile de vérifier que votre interlocuteur existe bien légalement. Une simple recherche en ligne suffit et c'est gratuit.

Toute entreprise exerçant une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale doit être enregistrée au **Registre national des entreprises (RNE) géré par l'INPI**.

Pour vérifier une immatriculation, rendez-vous sur le site data.inpi.fr : entrez le nom de l'entreprise ou son numéro SIREN, et vous accédez immédiatement à ses informations légales : forme juridique, activité, adresse, nom du représentant légal, statut (active, radiée, en cessation...). Vous pouvez même télécharger une attestation d'immatriculation au RNE.

C'est aussi une bonne façon de vous protéger vous-même : si jamais un client vous demande une preuve de votre propre existence légale, vous pouvez lui fournir ce document en quelques clics.

[En savoir plus](#)

Votre activité est pénalisée par le coût du carburant ? Bpifrance peut vous aider

Si vous exercez votre activité dans les domaines du transport, du BTP, de l'agriculture ou de la pêche et que le carburant pèse lourd dans votre budget, Bpifrance propose un prêt spécifiquement conçu pour faire face à cette charge : le **Prêt Flash Carburant**.

Il s'adresse aux TPE, PME et entreprises individuelles de moins de 250 salariés, créées depuis plus d'un an, dont les dépenses en carburant représentent au minimum 5 % du chiffre d'affaires.

Les conditions sont simples :

- Montant du prêt : entre 5 000 et 50 000 €
- Garantie demandée : aucune
- Taux : taux fixe de 3,8 %
- Durée : 36 mois mais vous ne commencez à rembourser qu'au bout de 12 mois
- Expert-comptable obligatoire
- Demande : Elle se fait entièrement en ligne et les fonds sont débloqués en moyenne en 7 jours.

[Lire la suite →](#)

RUBRIQUE

Infos métiers

Architectes

Taxe sur les surfaces de stationnement : vos plans peuvent faire la différence en cas de contrôle fiscal

Dans une décision du 20 avril 2026, le Conseil d'État a précisé que la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (CGI, art. 1599 quater C) ne s'applique qu'aux seules aires destinées au stationnement des véhicules. Les voies de circulation internes, rampes et zones de manœuvre en sont exclues. Dans cette affaire, c'est en s'appuyant sur les plans fournis par l'architecte que le Conseil d'État a censuré un redressement fiscal qui les intégrait à tort dans l'assiette taxable. Un rappel utile : vos plans constituent des preuves à valeur juridique en cas de litige.

[Lire la suite →](#)

Avocats

Retour à l'emploi après un drame : un guide pour accompagner les victimes et leurs proches

Après un accident, une agression, un deuil ou tout autre événement traumatisant, la question du retour à l'activité professionnelle se pose souvent de manière difficile et complexe. La Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, en collaboration avec le Conseil national des barreaux, vient de publier un guide pratique dédié à ce sujet.

Ce guide s'adresse à toutes les situations professionnelles, salariés, fonctionnaires, indépendants, demandeurs d'emploi, et détaille pour chacun les bons réflexes à adopter dès les premiers jours, les démarches à effectuer, les aménagements possibles (horaires,

télétravail, changement de poste) et les interlocuteurs à contacter. Il aborde également l'accès au droit et à l'aide juridictionnelle pour faire valoir ses droits.

[Lire la suite →](#)

Bâtiment

Indicateurs de conjoncture au 1er trimestre 2026

Selon la dernière note de conjoncture du réseau des CERC publiée le 20 mai 2026, le secteur du bâtiment et des travaux publics présente des indicateurs en demi-teinte.

Du côté positif, les créations d'entreprises restent dynamiques : 10 209 entreprises (hors micro-entrepreneurs) ont été créées à fin mars 2026, en hausse de +3,9 % sur 3 mois. Les créations de micro-entreprises progressent également de +4,8 % sur un an.

En revanche, les défaillances d'entreprises augmentent de +4,6 % au 1er trimestre 2026, avec près de 4 000 procédures ouvertes. L'emploi salarié dans le secteur est en recul de -1,5 % par rapport à fin 2024, avec 1,59 million de salariés recensés.

[Lire la suite →](#)

Filière bois

Marché du meuble : le recul se confirme au 1er trimestre 2026

Selon les données publiées par l'Institut de la Maison-IPEA, le marché du meuble affiche une baisse de -6,3 % en mars 2026 par rapport à mars 2025, et un recul de -2,1 % sur l'ensemble du premier trimestre.

Tous les segments sont touchés : la literie recule de -7,3 %, les autres produits meubles de -8 %, et la cuisine de -1,8 %. Seul le segment des meubles de bureau et de magasin se maintient à l'équilibre (+0,1 %).

Les perspectives pour le reste de l'année 2026 restent pessimistes, avec une tendance estimée à -5 % sur l'ensemble du marché, malgré un léger rebond de l'immobilier neuf qui ne suffit pas à compenser la morosité de la demande.

[Lire la suite →](#)

Fromagers

Ce que les Français veulent vraiment sur leur plateau en 2026

Le Salon du Fromage et des Produits Laitiers, qui se tient du 7 au 9 juin 2026 à Paris, a publié les résultats d'une étude réalisée en février 2026 auprès de 500 consommateurs français. Quelques enseignements utiles pour orienter votre offre.

La consommation reste très solide : 48 % des Français mangent du fromage chaque jour et 91 % au moins une fois par semaine. Mais les attentes évoluent. La tendance est à la sélection plutôt qu'à l'abondance : pour 63 % des répondants, 4 à 5 fromages suffisent pour composer un plateau équilibré. Le goût et le terroir dominent les critères de choix, loin devant le prix. Le budget accepté pour un plateau se situe à 24 €.

L'attachement aux fromages français reste écrasant (99 % en consomment), devant les fromages italiens (40 %) et suisses (29 %). Les pâtes pressées cuites comme le Comté, le Beaufort ou l'Emmental sont citées en premier par 56 % des répondants. En revanche, près de la moitié des Français n'ont pas de préférence entre lait cru et lait pasteurisé.

Autre tendance à retenir : le fromage sort du plateau traditionnel. Chez les jeunes générations, il s'invite au snacking, à l'apéritif, au brunch. Et 60 % des 18-35 ans déclarent avoir déjà recréé un plateau inspiré des réseaux sociaux.

[Lire la suite →](#)

Vétérinaire

Fortes chaleurs : l'Ordre des vétérinaires rappelle les bons réflexes pour protéger les animaux

Avec l'approche de l'été et les épisodes de canicule, le ministère de l'Agriculture met à disposition des vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux plusieurs ressources pratiques.

Pour les éleveurs, un plan "vague de chaleur" avec les recommandations à adopter pour les animaux de rente est disponible sur agriculture.gouv.fr. Pour les propriétaires d'animaux de compagnie, un guide pratique des bons réflexes à adopter cet été a également été publié. Enfin, le projet ClimatBat propose des outils dédiés à la gestion du confort thermique des animaux en bâtiment.

Ces initiatives s'inscrivent dans le 3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3).

[Lire la suite →](#)

RUBRIQUE

Chiffres & délais

Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens - 1er trimestre 2026

Au 1er trimestre 2026, les prix des logements anciens en France (hors Mayotte) sont en hausse de +0,2 %, (après +0,3 % au 4e trimestre 2025 et -0,1 % au 3e trimestre 2025). Cette hausse est portée uniquement par les logements d'Île-de-France, les prix des logements anciens en province étant stables sur le trimestre.

Sur un an, les prix des logements anciens sont quasi stables : +0,1 % au 1er trimestre 2026, (après +1,0 % au 4e trimestre 2025 et +0,6 % au 3e trimestre 2025). Les prix augmentent de +0,6 % pour les appartements, tandis qu'ils baissent de -0,2 % pour les maisons.

[Lire la suite →](#)

Fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) - 1er trimestre 2026

Au 1er trimestre 2026, en France, la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques hors campings, exprimée en nombre de nuitées, est supérieure de +1,0 % à son niveau du 1er trimestre 2025. La fréquentation augmente dans les hôtels (+2,5 %) mais diminue dans les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT, -1,7 %).

Sur un an, la fréquentation de la clientèle non résidente augmente (+4,4 %), tandis que celle de la clientèle résidente diminue légèrement (-0,4 %). Parmi les motifs de séjour, le tourisme d'affaires continue de baisser.

[Lire la suite →](#)



Centre Pluridisciplinaire de Gestion

03 88 45 60 29 | cpg@centrepluri.fr | centrepluri.fr

11 avenue de la Forêt-Noire - CS 30032 - 67084 Strasbourg Cedex